



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**T.441**

**ÉQUIPEMENTS TERMINAUX ET PROTOCOLES  
POUR LES SERVICES TÉLÉMATIQUES**

---

**TRANSFERT ET MANIPULATION DE  
DOCUMENTS (DTAM) – STRUCTURE  
D'EXPLOITATION**

**Recommandation UIT-T T.441**

(Extrait du *Livre Bleu*)

---

## NOTES

1 La Recommandation T.441 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VII.7 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

## Recommandation T.441

### TRANSFERT ET MANIPULATION DE DOCUMENTS (DTAM) – STRUCTURE D'EXPLOITATION

#### SOMMAIRE

##### Portée

- 1 *Aperçu général du concept d'exploitation*
- 2 *Règles relatives aux profils d'application pour l'exploitation*
- 3 *Structures d'exploitation*
- 4 *Modèle de référence d'exploitation*
- 5 *Informations relatives au profil d'exploitation*
- 6 *Formats de données d'exploitation*

##### Portée

La présente Recommandation a été élaborée pour répondre aux besoins de l'interfonctionnement du vidéotex. Elle sera ultérieurement mise au point de manière à couvrir les besoins des autres services télématiques.

Il convient d'élaborer la structure d'exploitation sous la forme d'un ensemble de règles applicables à une interface entre les applications télématiques fondées sur les Recommandations de la série T.400 et un document ODA.

#### 1 Aperçu général du concept d'exploitation

Un document est défini en termes de structure logique et/ou physique, conformément aux spécifications des Recommandations de la série T.410.

Le but essentiel du concept d'exploitation est de fournir un moyen permettant l'intégration des besoins des services télématiques non couverts par les Recommandations de la série T.410 dans les applications complémentaires du DTAM (voir la figure 1/T.441).

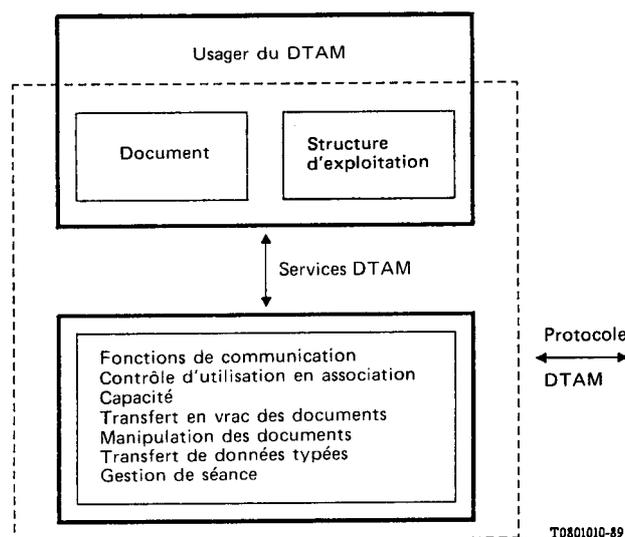


FIGURE 1/T.441

**Aperçu général du DTAM (y compris la structure d'exploitation)**

Le traitement des documents, par exemple l'accès à des parties d'un document et la manipulation d'un document, nécessite la prise en compte de considérations particulières; il convient de distinguer deux aspects dans le traitement des documents:

- a) outre le document, des concepts structurels doivent être définis dans les Recommandations de la série T.400; ces concepts préciseront l'aspect structurel du traitement des documents (par exemple, "formes pour la saisie des données");

*Remarque* – La définition des concepts structurels sort du cadre de la présente Recommandation. Les spécifications relatives à ces concepts nécessitent une étude complémentaire détaillée.

- b) outre le document, diverses applications peuvent nécessiter des caractéristiques d'exploitation qui permettent de fournir des informations pour l'interface entre le document et l'application. Des interfaces sont par exemple nécessaires pour "la saisie des données", "les programmes de calcul de tableaux financiers", "l'édition à distance", etc.

Etant donné qu'une application complémentaire du DTAM doit utiliser uniquement le service et le protocole DTAM, la présente Recommandation établit le concept d'exploitation qui permet d'intégrer les caractéristiques d'exploitation dans le système DTAM.

La structure d'exploitation se présente comme un ensemble de règles permettant de structurer l'interface entre un document et l'application (voir la figure 2/T.441). En définissant un schéma d'adaptation à la structure d'exploitation, l'application intègre ses caractéristiques d'exploitation dans le DTAM. L'adaptation doit être spécifiée dans la Recommandation appropriée pour l'application en question. La sémantique de l'interface est généralement déterminée par cette application.

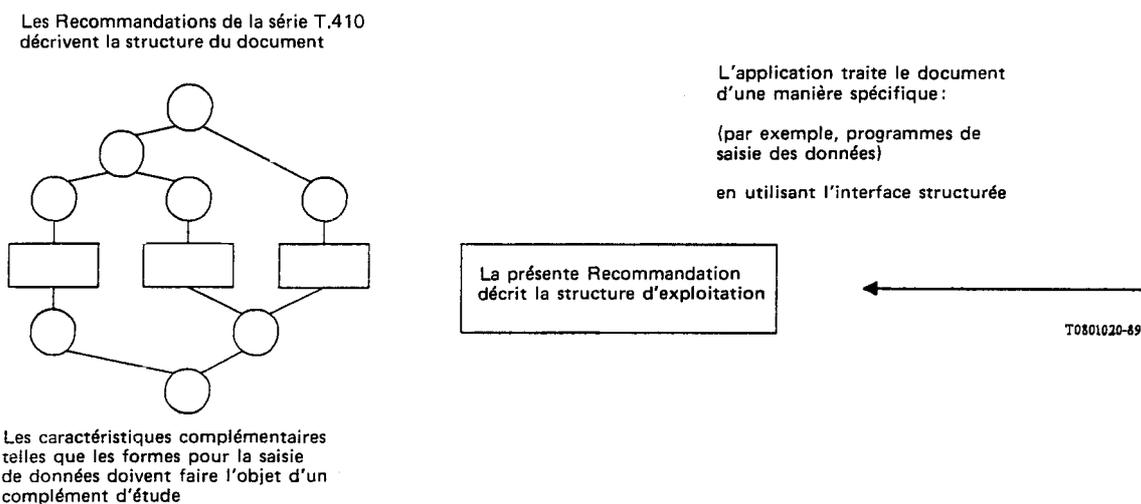


FIGURE 2/T.441

**La structure d'exploitation fournit les informations nécessaires pour une interface structurée entre le document et l'application**

**2 Règles relatives aux profils d'application pour l'exploitation**

2.1 Principes généraux

Cette section indique comment on peut mettre en œuvre des profils d'application pour l'exploitation en utilisant la présente Recommandation. L'utilisation des Recommandations de la série T.400 définie par l'application est spécifiée en termes de profils d'application. Un profil d'application consiste en une combinaison de:

- profils d'application de document conformément aux règles définies dans la Recommandation T.411;
- profils d'application de communication conformément aux règles définies dans la Recommandation T.431;

- profils d'application de structure d'exploitation conformément aux règles qui seront définies dans la présente Recommandation.

### **3 Structures d'exploitation**

Cette section décrit le concept d'exploitation sur lequel se fondent les opérations effectuées à distance sur un document. Ce concept facilite l'accès et la manipulation des parties d'un document à l'aide des opérations définies dans les Recommandations de la série T.430.

On peut appliquer ce principe pour associer les attributs et le contenu définis par l'application aux éléments constitutifs des documents, par exemple, pour spécifier les domaines de saisie des données et les actions sur le contenu de ces domaines. Dans cet exemple, la sémantique pour l'introduction des données et les actions peuvent être exprimées par l'application.

La structure d'exploitation est, en général, conforme aux principes de structuration propres à l'architecture des documents, telle qu'elle est décrite dans la Recommandation T.412.

Les éléments constitutifs de la structure d'exploitation correspondent aux éléments constitutifs des documents sur lesquels ils agissent.

Des structures d'exploitation multiples peuvent être définies par rapport à une seule classe de document.

### **4 Modèle de référence d'exploitation**

Cette section expose le concept commun des opérations effectuées:

- sur l'ensemble du document;
- sur certaines parties du document.

Elle donne une description de ces opérations.

Pour le moment, deux types d'opérations seront définis:

- transfert partiel de documents;
- mise à jour à distance de documents.

Tout ensemble complet d'opérations effectuées sur un document à l'aide de la structure d'exploitation doit aboutir à un document conforme aux règles des Recommandations de la série T.410.

### **5 Informations relatives au profil d'exploitation**

Un profil de structure d'exploitation comprend les informations suivantes:

- référence à un document ou à une classe de document;
- références dépendant de l'application;
- niveau de structure d'exploitation;
- type du contenu.

### **6 Formats de données d'exploitation**

Cette section décrit le format du flux de données utilisé pour l'échange de structures d'exploitation.

La structure d'exploitation peut être échangée totalement ou partiellement.

Le flux de données est décrit sous la forme d'un ensemble d'unités de données d'échange d'exploitation qui représentent les éléments constitutifs (par exemple profil d'exploitation, descripteurs de classe d'objet, descripteurs d'objet, et contenu) d'une structure d'exploitation.

Les formats des unités de données échangées sont définis à l'aide de la notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN. 1).